

# DIPLÔME UNIVERSITAIRE

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES

Année universitaire 2023-20234

Vu l'avis du conseil de faculté du 07/03/2024

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du  
02/04/2024

**CHAMP :**  Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical

Culture, Territoire et Sociétés plurielles dans l'océan Indien

**DIPLÔME :** Diplôme Universitaire (DU)

**NIVEAU(X) :**  1<sup>ère</sup> année ;  2<sup>ème</sup> année ;  Inter-cycle

**INTITULÉ :** **Cyberattaque Cyberdéfense (2C)**

**RÉGIME :**  Formation initiale ;  Formation continue

**MODALITÉS :**  Présentiel ;  Distanciel ;  Hybride ;  Alternance

**RESPONSABLE  
PEDAGOGIQUE :** Tahiry RAZINFADRALAMBO  
[tahiry.razafindralambo@univ-reunion.fr](mailto:tahiry.razafindralambo@univ-reunion.fr)

**GESTIONNAIRE  
PEDAGOGIQUE :** Willy BOULANGER  
[Fc-iut@univ-reunion.fr](mailto:Fc-iut@univ-reunion.fr)

## Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter et de prolonger le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences. Il ne se substitue pas à lui.

# 1. Dispositions générales

## 1.1 Les conditions d'admission

<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
<b>Modalités particulières</b>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Niveau de diplôme requis : Niveau BAC</p> <p><input type="checkbox"/> Diplôme ou titre admis en équivalence requis</p> <p><input type="checkbox"/> VAPP (Validation des acquis professionnels et personnels)</p> <p><input type="checkbox"/> Expériences de formation et/ou professionnelles attendues</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Prérequis :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le fonctionnement d'un réseau local (Ethernet, VLANs) et les principaux protocoles d'Internet (IP, TCP, UDP, ICMP)</li><li>- Posséder des bases dans la programmation, l'administration d'un système d'exploitation (Linux, Windows) et la sécurité des systèmes d'information.</li></ul> <p>L'entrée en DU 2C est soumise à sélection et repose sur l'étude des dossiers de candidature par une commission d'admission. L'étude du dossier de candidature peut être complétée par un entretien en face à face.</p>

## 1.2 L'inscription

<b>INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE</b> [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
<b>Modalités complémentaires</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• <u>Candidature</u> : Site internet de l'IUT</li><li>• <u>Dossier d'inscription administrative</u> : Transmis par la gestionnaire de la formation</li><li>• <u>Lieu de l'inscription</u> : Pôle FCA – IUT de La Réunion, 40 Avenue de Soweto, BP 373 Terre Sainte, 97455 Saint-Pierre Cedex</li></ul> <p>Le nombre maximal de participants est de 12 stagiaires.</p>

## 1.3 Objectifs de la formation

<b>OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES ET PROFESSIONNELS DE LA FORMATION</b>
<p>Les objectifs du DU 2C sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître le cadre législatif de la cybersécurité et du hacking éthique ;</li><li>- Comprendre le mécanisme des principales attaques contre un SI ;</li><li>- Mettre en pratique les attaques classiques et récentes contre un SI,</li><li>- Evaluer les vulnérabilités d'un SI et les risques d'attaque au travers des tests d'intrusion ;</li><li>- Appliquer des contre-mesures et des règles basiques pour défendre le SI.</li></ul> <p><u>Activités / compétences visées :</u></p> <p>Le DU 2C certifie l'acquisition de compétences pour les métiers de la sécurité des systèmes d'information, dans le cadre de la formation professionnelle continue.</p>

## 2. Organisation des enseignements

### 2.1 Organisation générale

<b>Nombre d'UE</b>	4 Unités d'Enseignements (UE)
<b>Volume horaire étudiant de la formation par année</b>	140 heures d'enseignement réparties sur 17 semaines, à raison de 7 heures par semaine (1 journée), sauf la première semaine (21 heures, aspects juridiques) et l'avant dernière (21 heures, projet).

### 2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en **Annexe 1**

<b>COMMENTAIRES SUR CERTAINS ELEMENTS DU TABLEAU DES MCCC</b> <i>(Modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, UE, ...)</i>
<p><u>Rappel des Unités d'Enseignement :</u> Unité d'Enseignement 1 : Communication et aspects juridiques de la cybersécurité – 35h Unité d'Enseignement 2 : Sécurité des systèmes d'information – 35h Unité d'Enseignement 3 : Techniques de hacking : l'approche Red Team – 42h Unité d'Enseignement 4 : Projet : challenge de hacking – 28h</p>

### 2.3 Assiduité aux enseignements

<b>ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE</b>	
<b>Aux CM</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Obligatoire et contrôlée ; <input type="checkbox"/> Facultative
<b>Aux TD</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Obligatoire et contrôlée ; <input type="checkbox"/> Facultative
<b>Dispense d'assiduité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li><u>Assiduité aux enseignements :</u> L'assiduité à toutes les activités pédagogiques organisées dans le cadre de la formation est obligatoire et contrôlée.</li></ul> <p>Non concerné : régime de la Formation continue</p>
<b>Modalités et justificatifs d'absence</b>	<p>Le respect de l'assiduité fait partie intégrante de l'organisation pédagogique. Des fiches de présences sont remplies et signées par les enseignants à chaque séquence pédagogique. Des fiches de relevé des présences sont disponibles au sein du secrétariat pédagogique. Seuls les enseignants sont habilités à compléter et signer ces fiches et à les retourner au secrétariat à l'issue de chaque cours. Les stagiaires devront signer la feuille de présence.</p> <p>En cas de fermeture temporaire et exceptionnelle de l'Université de La Réunion pour cause d'intempéries ou cas de force majeure, les stagiaires en emploi sont tenus de se rendre en entreprise et suivre les modalités de l'entreprise, sauf en cas d'arrêté municipal ou préfectoral contraire.</p> <ul style="list-style-type: none"><li><u>Gestion des absences :</u> Les absences sont comptabilisées en heures.</li></ul> <p>Un certificat de réalisation sera établi à la fin de la formation et communiqué aux financeurs de la formation.</p>

	<p>Seules les absences autorisées avec justificatifs – absences justifiées (ABJ) n’entraînent pas de sanctions sauf en cas de prolongation anormale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maternité, maladie, incapacité résultant d’un accident (<b>arrêt de travail</b>) ;</li> <li>- Obligations civiles ou militaires légales (convocation) ;</li> <li>- Examen du permis de conduire (convocation) ;</li> <li>- Mariage du stagiaire (extrait d’acte de mariage) ;</li> <li>- Naissance d’un enfant (extrait d’acte de naissance) ;</li> <li>- Décès d’un parent proche (acte) ;</li> <li>- Enfant malade (certificat médical original) ;</li> <li>- Appel préparation à la défense (convocation) ;</li> <li>- Entretien d’embauche (convocation) ;</li> <li>- Fêtes religieuses (dates publiées au Bulletin Officiel) ;</li> <li>- Tout cas de force majeure laissé à l’appréciation du responsable pédagogique (les autorisations d’absences restent exceptionnelles, et le responsable pédagogique est en droit de refuser la demande : si le motif et le justificatif sont jugés irrecevables par le responsable pédagogique, l’absence sera considérée comme injustifiée) ;</li> <li>- Fermeture de l’établissement par décision administrative.</li> </ul> <p>Chaque absence devra impérativement être justifiée au plus tard dans les 48 heures, faute de quoi elle se transformera en absence injustifiée.</p> <p>Il peut être procédé à des vérifications de la validité des justificatifs auprès des organismes émetteurs. L’usage de faux documents sera pris en compte par le jury de diplôme et pourra faire l’objet d’une sanction auprès de la section disciplinaire à l’égard des usagers de l’Université de La Réunion.</p> <p>→ Toute absence prévue doit être signalée à l’avance au gestionnaire de la formation, avec justificatif. Il est par conséquent nécessaire de prévenir le responsable pédagogique ainsi que les enseignants concernés.</p> <p>→ Toute absence imprévue doit être signalée le plus rapidement possible au gestionnaire de la formation par téléphone ou par courriel.</p> <p>→ En cas d’absence supérieure à 10 jours de manière injustifiée, le stagiaire sera contacté par courriel dans laquelle le responsable pédagogique lui rappellera l’obligation d’assiduité. Si aucun justificatif n’est fourni, l’absence sera considérée comme injustifiée (ABI). Sans retour de sa part, il pourra faire l’objet d’une convocation devant l’équipe pédagogique.</p>
--	---

## 3. Règles d’acquisition des enseignements

### 3.1 Validation

<b>VALIDATION</b>	
Règles d’acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme	
<b>Année / Diplôme</b>	<p>Le DU est obtenu lorsque la moyenne générale est égale ou supérieure à 10/20.</p> <p>Le DU est décerné aux stagiaires qui ont obtenu 30 crédits européens selon des modalités de contrôle de connaissances et de compétences telles que fixées ci-dessus.</p> <p>Le DU est délivré par le Président de l’Université sur proposition du jury d’après l’ensemble des notes et appréciations obtenues au cours de la formation.</p> <p>L’obtention du DU 2C confère aux stagiaires 30 crédits européens.</p>

## 4. Examens

### 4.1 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

<b>4.1.1 MODALITÉS D'EXAMENS</b> [Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes :	
<b>Évaluation terminale</b>	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal</b>	<input checked="" type="checkbox"/> OUI ; <input type="checkbox"/> NON
<b>Évaluation continue intégrale</b>	<input type="checkbox"/> OUI ; <input checked="" type="checkbox"/> NON
<b>4.1.2 ABSENCES AUX EXAMENS</b> [Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
<b>Absence aux évaluations continues et/ou terminales</b>	Une absence à un contrôle ou la non remise d'un projet entraîne la note de zéro à ce contrôle ou à ce projet.
	En cas d'absence justifiée, un contrôle de rattrapage peut être organisé à la demande du stagiaire. Les modalités d'organisation du rattrapage sont laissées à l'appréciation du responsable pédagogique.
	Le retard de la remise d'un travail est toujours sanctionné.

## 5. Résultats

### 5.1 Les jurys

<b>LES JURYS</b> [Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]	
<b>Modalités sur la délibération</b>	Jury de recrutement de délivrance du diplôme validé par arrêté du Président de l'Université.

### 5.2 Communication des résultats

<b>COMMUNICATION DES RÉSULTATS</b> [Dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE]
<p>Tout résultat qui serait communiqué avant la tenue des jurys d'examens reste provisoire, « sous réserve de délibération du jury ».</p> <p>Après délibération du jury, à dater de l'affichage des résultats, les stagiaires peuvent demander dans un délai de deux mois la consultation de leurs copies.</p> <p>→ Les relevés de notes sont édités après l'affichage des résultats et mis à la disposition des stagiaires par l'IUT.</p> <p>→ Les diplômes sont édités dans un délai inférieur à 6 mois après la publication des résultats, et tenus à la disposition des stagiaires.</p>

## 6. Dispositions diverses

### 6.1 Dispositions spécifiques à la formation

#### **MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT**

Le présent règlement et son annexe sont établis dans le cadre des textes législatifs en vigueur. Ce règlement ne peut être modifié en cours d'année universitaire sauf cas de force majeure.

## AUTRE DIPLÔME

### Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Champ  
Diplôme

Sciences Technologie et Santé en Environnement Tropical  
Diplôme Universitaire Cyberattaque Cyberdéfense

LISTE ELEMENTS	ECTS	COEFFICIENT	heures étudiant			Total Heures étudiant	type et nature de l'EPREUVE						BLOCS DE COMPETENCES (renseigner les blocs de la fiche RNCP le cas échéant et compléter les blocs concernés par les éléments)
			CM	TD	TP		session unique			Régime spécial			
							cc/ct*	Nature de l'épreuve	durée	cc/ct*	Nature de l'épreuve	durée	
UE1 - Communication et aspects juridiques de la cybersécurité	30 ECTS	7	17,5	17,5		35	cc	écrit et oral	30 mn	ct	écrit et oral		BC 1 - Surveiller un système d'information sécurisé
UE2 - Sécurité des systèmes d'information		7	17,5	17,5		35	cc	écrit et oral	30 mn	ct	écrit et oral		
UE3 - Techniques de hacking : l'approche Red Team		10	21	21		42	cc	écrit et oral	30 mn	ct	écrit et oral		
UE4 - Projet : challenge de hacking		6	14	14		28	cc	écrit et oral	30 mn	ct	écrit et oral		